

MAÎTRISE EN ADMINISTRATION DES SERVICES DE SANTÉ

Options « *Gestion des système de santé et QUÉOPSI* »

CONTRAT INDIVIDUEL DE STAGE

ENTRE : Établissement

ET : Stagiaire

1. Nature du stage :

Le stage en gestion du système de santé fait partie des activités de synthèse obligatoires pour les étudiants inscrits au programme de maîtrise en Administration des services de santé, orientation « Gestion du système de santé ». Le programme de maîtrise comporte 9 crédits d'activités d'intégration, soit un stage (6 crédits) et un séminaire d'intégration (3 crédits).

Le stage en gestion du système de santé est appelé stage « expérientiel » en raison de l'importance accordée par le Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé (DGEPS), à l'intégration de l'étudiant à une équipe de direction d'un établissement afin qu'il en comprenne le fonctionnement, les défis et les enjeux. De plus, l'étudiant, en étant confronté à diverses problématiques de gestion, est amené à participer activement à certaines activités de gestion en vue de développer des habiletés de gestion.

Le stage est effectué sous la supervision d'un cadre supérieur et/ou du directeur général appelé chargé d'enseignement clinique, gestionnaire qui supervise l'étudiant dans son milieu de stage.

Madame Marie-Pascale Pomey, titulaire des séances collectives (ASA 6760 – Stage en gestion) est la professeure-responsable des stages. Celle-ci commente le plan d'apprentissage et la grille d'évaluation complétée conjointement par le chargé d'enseignement clinique et le stagiaire à mi-parcours et à la fin du stage; elle est disponible en tant que personne-ressource pour la réalisation du mandat et évalue le rapport de stage.

2. Nom du chargé d'enseignement clinique :

3. Durée et dates de stage :

4. Rémunération : Le stagiaire reçoit une rémunération de 4 000 \$ pour l'ensemble du stage, soit 250 \$ par semaine, pendant 16 semaines.

5. Autres conditions de travail

Le stagiaire, à titre d'étudiant de l'Université de Montréal, est automatiquement admissible à l'assurance accidents offerte par cette dernière lors de toutes ses activités académiques.

6. Les responsabilités du Chargé d'enseignement clinique

- Accepte de collaborer à l'atteinte des objectifs poursuivis par le stage ;
- Accepte de verser une rémunération de 250\$ par semaine au stagiaire ;
- Accepte les normes et politiques établies en matière de stage par le DGEPS avant d'accepter de recevoir un stagiaire dans son organisation ;
- Participe à l'amélioration de ces normes et politiques ;
- Démonstre de l'intérêt pour l'encadrement des stagiaires et considère la formation comme primordiale par rapport aux services que les stagiaires pourront fournir ;
- Planifie le stage avec le stagiaire avant le stage ;
- Accepte de mettre en place une structure d'accueil pour faciliter l'intégration du stagiaire au sein de l'organisation et de l'équipe de gestion ;
- Facilite l'accès au stagiaire à diverses ressources matérielles: bureau, téléphone, ordinateur ;
- Facilite la participation du stagiaire à des activités clés de l'organisation et aux réunions de comités de travail et de comités permanents tant à l'interne qu'à l'externe (réunions des comités de direction, CMDP, CII, CM, autres comités consultatifs et décisionnels, réunions des départements cliniques et de services, colloques, rencontres au MSSS, etc...) ;
- Facilite l'interaction du stagiaire avec tout l'environnement organisationnel ;

- Se rend disponible régulièrement pour discuter avec le stagiaire des enjeux de l'organisation, rôle du gestionnaire, stratégies de gestion, analyses/perceptions du stagiaire, etc... (environ 4 rencontres d'une heure sont demandées) ;
- Supervise la réalisation du mandat par l'étudiant ou maintient des liens étroits avec le directeur qui supervise le mandat ;
- Fournit au stagiaire toute rétroaction formative lui permettant de développer ses compétences de gestionnaire ;
- Évalue le stagiaire, conjointement avec celui-ci, à mi-parcours et à la fin du stage, selon la grille d'évaluation fournie par le DGEPS (document joint);
- Discute des perspectives d'avenir et des possibilités de carrière avec le stagiaire.

7. Les responsabilités du stagiaire

Le stagiaire est le premier agent de sa formation. Il se doit de faire preuve d'autonomie, de leadership, de curiosité intellectuelle, de discrétion tout au long du stage. Ses principales responsabilités sont les suivantes :

- rencontre le chargé d'enseignement clinique du milieu de stage choisi, pour l'approbation du stage dans un premier temps et dans un deuxième temps, pour discuter du plan d'apprentissage : objectifs de stage et activités dans lesquelles il sera impliqué. Il est important également de valider le déroulement du stage ainsi que les attentes de part et d'autre;
- planifie le déroulement de son stage (plan d'apprentissage et calendrier de travail) avec le chargé d'enseignement clinique en fonction des objectifs du stage, de ses objectifs personnels, de ses intérêts et des possibilités du milieu;
- dépose son plan d'apprentissage à la fin de la 3^{ème} semaine de stage à son chargé d'enseignement clinique, l'enseignant responsable des stages et la coordonnatrice des stages;
- réajuste son plan d'apprentissage en fonction des commentaires. Dépose au chargé d'enseignement clinique, au professeur responsable des stages et à la coordonnatrice des stages le plan révisé au plus tard à la fin de la 4^{ème} semaine de stage;
- s'entend avec le chargé d'enseignement clinique sur le mandat qui lui sera confié et présente un plan de travail pour la réalisation du mandat au plus tard à la fin de la 4^{ème} semaine de stage;

École de santé publique

Département de Gestion, d'évaluation et de politique de santé

- discute du mandat et du plan de travail avec la professeure responsable des stages;
- agit selon l'éthique professionnelle et respecte les politiques et procédures de l'organisation;
- respecte les règles de confidentialité;
- évalue avec le chargé d'enseignement clinique son plan d'apprentissage et ses habiletés de gestion, et ce à mi-parcours et à la fin du stage;
- participe aux échanges lors du suivi des stages avec ses collègues stagiaires;
- informe le chargé d'enseignement clinique ou son représentant de toute absence.

8. Cette entente prend fin à la date prévue au point 3, XXX.

En foi de quoi les parties ont signé à Montréal ce _____ jour du mois de décembre 201_.

Signature de l'établissement

Signature du stagiaire
